Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 4

Rubrik: Schweizer. Unteroffizierstage = Journées suisses de Sous-officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ans de privation des droits politiques et l'expulsion de l'armée.

La parole est à Charles Rosselet. Il assume cette tâche avec un brio digne d'éloges. Pas de démagogie, pas de vaines palabres pacifistes, mais une argumentation serrée par des faits. Il montre tout d'abord l'illogisme de la politique actuelle qui, d'une part, augmente sans cesse les traités d'amitié avec les autres pays, et d'autre part, développe sans répit les armements. Puis il souligne avec force les contradictions de l'Etat actuel qui place sa Constitution sous l'invocation divine et traduit devant ses juges les individus qui prennent au sérieux l'enseignement du Sermon sur la Montagne. Rosselet se solidarise pleinement avec Bertholet, car il le considère comme un vrai artisan de la paix et du désarmement.

C. Rosselet rappela dans quel esprit l'auteur du nouveau Code pénal militaire, puis le législateur introduisent des dispositions légales en faveur des objecteurs de consciences. Le motif honorable est reconnu par le Code, il appartient aux juges d'admettre l'honorabilité des mobiles de Bertholet et d'atténuer la peine. Au mépris de ces dispositions, les tribunaux frappent lourdement les réfractaires.

En effet, après plus d'une heure de délibération, le Tribunal rend son jugement: il refuse de reconnaître les motifs de conscience de Bertholet comme honorables, il admet la récidive et justifie la privation des droits civiques. En conséquence, R. Bertholet est condamné à *4 mois de prison, 4 ans de privation des droits civiques et aux frais; il est en outre expulsé de l'armée.* »

Et c'est cela que la « Sentinelle » appelle une brillante défense, alors que la peine proposée par l'auditeur n'a pas été diminuée de quoi que ce soit par le verdict du Tribunal! Il nous semble tout au contraire que cela s'appelle une « veste » de première qualité!

Mais le trait le plus brillant de cet article qui a provoqué une si douce hilarité est certainement celui par lequel la « Sentinelle » affirme gravement: « Bertholet n'est pas un tire-au-flanc: il a déjà fait 9 mois de prison et a trouvé tout de même la possibilité de faire, chaque année, sa période de service civil. »

Passez muscade!

* * *

En Angleterre, des essais ont été entrepris pour l'utilisation de films sonores destinés à l'instruction de l'armée territoriale, quand les unités sont dispersées et que l'on manque d'instructeurs.

* * *

Le Département militaire fédéral envisage pour l'année 1933 la supression du 7e cours de répétition pour la classe 1905 et ceci pour réaliser une économie d'environ 1 million et demi. C'est une somme, constate laconiquement le message fédéral! Les chambres seront sans doute du même avis.

* * *

Le groupe socialiste des chambres a décidé, par voie de motion, d'inviter le Conseil fédéral à déposer un rapport et des propositions tendant à diminuer les dépenses militaires de 30 millions pour chacune des années 1933 et 1934.

MM. les socialistes ont vraiment les yeux plus gros que la bedaine et il est évident qu'en formulant de telles prétentions ils n'ont pas d'autre but que de rendre impossible l'instruction de nos milices et le fonctionnement normal de notre système de défense nationale.

* * *

La presse socialiste a publié récemment un violent article dans lequel on affirmait que 20 millions avaient été perdus dans des avions militaires défectueux. Il s'agissait des avions Devoitine dont la Suisse s'est assuré la construction depuis quelques années.

Il convient de démentir formellement cette nouvelle tendancieuse qui n'était en fait qu'une réclame déguisée pour une entreprise de moteurs dont le D. M. F. n'a pas accepté les offres.

Nos « Devoitine » sont au contraire des machines de chasse excellentes qui comptent parmi les meilleures en Europe.

Si le « Travail » avait eu, avant d'insérer l'article en question, la loyauté de se renseigner auprès de personnes compétentes, il aurait pu éviter un mensonge, mais il est vrai que dans la presse socialiste, un mensonge de moins, c'est la goutte qu'on sort du verre plein.

Une mise en garde du D. M. F.

Le Département militaire fédéral a publié une nouvelle mise en garde au sujet des cartouches à blanc qui peuvent être laissées incidemment sur le terrain par une troupe en manœuvres et qui sont ensuite maniées imprudemment par des enfants. Il rappelle que toutes les cartouches en question doivent être remises immédiatement aux troupes ou, après le départ de celles-ci, à la police ou aux autorités civiles locales. Les parents et les instituteurs sont priés de rendre les enfants attentifs au danger que représente la manipulation imprudente de cartouches à blanc. A la suite des récentes manœuvres de la 6e division, un grave accident est survenu à un enfant, qui avait imprudemment jeté une de ces cartouches dans un feu allumé en pleine campagne. Le Département militaire décline toute responsabilité pour des accidents de ce genre.

Zentralsekretariat: Sihlstraße 43, Zürich. Telephon 57.030.
Briefadresse: Postfach Zürich-Bahnhof. Paketadresse: Sihlstraße 43, Zürich 1.

Voici 14 ans déjà que s'est terminée dans une sombre apothéose cette épouvantable chose que l'on appelle la guerre.

Qu'en est-il aujourd'hui?

A la guerre militaire a succédé la guerre économique. D'un mal nous sommes tombés dans l'autre et nous nous débattons aujourd'hui dans une situation plus que précaire.

A ceci vient s'ajouter encore la campagne lente et sournoise que certaine classe de la société mène contre l'armée et tout ce qui touche à la défense nationale en arguant le fallacieux prétexte que toute arme est un instrument de guerre.

Eh! bien, n'oublions pas une chose, c'est qu'en Suisse, l'armée n'est pas un instrument de guerre, mais un instrument de défense et de paix. Des preuves? Nous n'en citerons qu'une seule: 1914! Elle est indiscutable et nous donne aussi l'assurance que nous sommes dans la bonne voie et que nous, membres de l'Association Suisse de Sous-Officiers, nous servons l'armée et la bonne cause doublement par notre travail hors service, par notre idéal, par notre esprit patriotique.

C'est pourquoi nous considérons avec joie les « Journées de Sous-Officiers » de l'an prochain qui nous permettront d'affirmer cette volonté de rester fidèles au pays envers et contre tous.

Notre association compte environ 10,000 membres, il faut que 10,000 sous-officiers soient présents à Genève en juillet 1933! Non seulement, chacun doit considérer comme une obligation morale, le fait de venir défendre les couleurs de sa section dans les concours des J.S.S.O., mais encore comme un devoir impérieux, le fait de se réunir sous les plis sacrés du drapeau dans une manifestation qui donnera sans doute à réfléchir à ceux qui dénigrent l'armée.

A la lutte sournoise qu'on nous livre, aux articles anonymes qu'on écrit pour nous noircir, répondons au grand jour en payant de notre personne, et nos adversaires mêmes seront obligés de reconnaître en nous une loyauté que seuls peuvent posséder ceux qui n'ont rien à se reprocher.

* * *

Schon sind es 14 Jahre her, daß jener entsetzliche Vorgang beendigt wurde, den man Krieg nennt.

Wie steht es heute?

Dem militärischen Krieg ist ein wirtschaftlicher Krieg gefolgt. Aus dem einen Uebel sind wir in ein anderes geraten und wir befinden uns heute in einer mehr denn mißlichen Lage.

Dazu tritt noch der schleichende und versteckte Kampf einer gewissen Bevölkerungsklasse gegen die Armee und alles, was die nationale Verteidigung betrifft, unter dem trügerischen Vorwand, daß jede Waffe ein Kriegsinstrument sei.

Vergessen wir nicht, daß in der Schweiz die Armee kein Kriegsinstrument, sondern ein Instrument der Verteidigung und des Friedens ist. Beweise? Wir nehmen nur einen: 1914. Er steht außer jeder Erörterung und gibt uns auch die Versicherung, daß wir auf gutem Wege sind und daß wir, Mitglieder des Schweiz. Unteroffiziersverbandes, durch unsere Arbeit außer Dienst, durch unser Ideal und unsern patriotischen Geist der Armee und damit der guten Sache dienen.

Darum begrüßen wir freudig die Schweiz. Unteroffizierstage des nächsten Jahres, die uns gestatten, diesen Willen zur Treue dem Lande und allen gegenüber zu bekunden.

Unser Verband zählt ungefähr 10,000 Mitglieder. 10,000 Unteroffiziere sollen in Genf im Juli 1933 anwesend sein! Jeder derselben soll es nicht nur als seine moralische Schuldigkeit betrachten, die Farben seiner Sektion in den Wettkämpfen der SUT zu verteidigen, sondern auch als militärische Pflicht, sich unter den geheiligten Falten der Fahne zu einer Kundgebung zu sammeln, die ohne Zweifel denen zu denken geben wird, welche die Armee verächtlich machen.

Auf die tückischen Angriffe, mit denen man uns beschert, auf die anonymen Artikel, die man schreibt um uns anzuschwärzen, antworten wir an unserm großen Tag mit dem Einsatz unserer Person und sogar unsere Gegner werden genötigt sein, unsere Treue anzuerkennen, die nur denjenigen eigen sein kann, die sich nichts vorzuwerfen haben.

Genf, der Place Neuve
Genève, la Place Neuve

Hindernislauf

Die Hindernisbahn, die für die nächsten Schweiz. Unteroffizierstage 1933 in Genf in Aussicht genommen worden ist, stellt den Konkurrierenden vor Hindernisse, wie er sie in Wirklichkeit im Feld vorfindet. Hindernisse, die eher dem Bedürfnis nach akrobatischen Schaustellungen als nach militärischen Notwendigkeiten entspringen, sind entschlossen weggelassen worden. Es ist klar, daß trotz dieser Absichten bei der Einrichtung der Hindernisbahn einige kleine Konzessionen rein sportlicher Natur sich aufdrängten.

Die Hindernisbahn mißt 100 m in der Länge und zählt neun Hindernisse.

1. *Start.* Der Konkurrierende ist in einem Graben mit normalem Profil, d. h. von 1,50 m Tiefe und in der Stellung eines Soldaten, der zum Angriff vorgehen will. Er trägt auf sich drei Handgranaten und hält seine Waffe in der Hand. Auf das Kommando «Los» springt er aus dem Graben.

2. *Drahtverhau.* 10 m vom Graben entfernt stößt er auf einen Drahtverhau von 6 m Breite und 1,30 m Höhe. Die Passieröffnung bietet mehr Windungen und ist viel schwieriger, als dies in Solothurn der Fall war.

3. *Weitsprung.* Nach Ueberwindung des Drahtverhaus hat der Konkurrierende 14 m Anlauf, um einen mit Wasser gefüllten Granattrichter von 3 m Durchmesser und einer Wasserfläche von 2,50 m Durchmesser zu überspringen. Um zu verhindern, daß der Konkurrierende den Trichter an einer engern Stelle überspringt, ist der einzuschlagende Weg links und rechts durch Fähnchen bezeichnet.

4. *Kriechen.* 11 m weiter befindet sich eine Sappe von 10 m Länge, 80 cm Breite und 50 cm Tiefe. Ein Teil des erhöhten Randes ist eingestürzt. Es handelt sich darum, sie in ihrer ganzen Länge zu durchkriechen, ohne von vorn gesehen zu werden.

5. *Gleichgewichtsübung.* Der Konkurrierende befindet sich

Course d'obstacles

La piste d'obstacles, telle qu'elle a été acceptée pour les prochaines Journées suisses de Sous-Officiers à Genève en 1933, a été conçue dans l'esprit de mettre le concurrent en face d'obstacles tels qu'ils les trouvera en réalité en campagne. Les obstacles spectaculaires, relevant beaucoup plus de l'acrobatie que des réalités militaires, ont été délibérément laissés de côté. Il est évident que malgré l'esprit qui a présidé à l'établissement de cette piste, il a fallu faire quelques petites concessions au sport pur, ceci étant imposé par les conditions mêmes de l'établissement de la piste.

Celle-ci mesure 100 mètres de long et comporte neuf obstacles.

1° *Départ.* Le concurrent est dans une tranchée à profil normal, soit de 1,50 m de profond et dans la situation d'un soldat qui va partir à l'attaque. Il a sur lui trois grenades à main et a son arme au poing. Au commandement «Partez» il saute hors de la tranchée.

2° *Réseau de fil de fer barbelé.* 10 m en avant de la tranchée il trouve un réseau de fil de fer barbelé large de 6 m et haut de 1,30 m. La chicane qui en rend le passage possible est très tortueuse et beaucoup plus difficile que ce n'était le cas à Soleure.

3° *Saut en longueur.* Après avoir passé le réseau de barbelé, le concurrent a 14 m d'élan pour franchir un trou d'obus de 3 m de diamètre, rempli d'eau, dont la nappe a 2,5 m de diamètre. Pour éviter que les concurrents ne sautent à l'endroit le plus étroit, le passage à franchir sera limité à droite et à gauche par deux fanions.

4° *Ramper.* La sape se trouve 11 m plus loin, elle a 10 m